



Communiqué de presse CPS n°18072025

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**  
Unité - Dignité – Travail

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Prononcé du jugement sur l'action publique dans l'affaire dite « Ndélé 1 contumace »**

Le mercredi 16 juillet 2025, la Première Section de la Chambre d'assises de la Cour pénale spéciale (« CPS ») a rendu une ordonnance reportant au lundi 28 juillet 2025, à 10 heures, dans la salle d'audience de la CPS, le prononcé du jugement sur l'action publique dans l'affaire dite « Ndélé 1 contumace », opposant le Parquet spécial et les parties civiles aux accusés Général Fache, Younouss Kalam Yal, Atahir English, Abdel Kane Mahamat Salle, Fotor Sinine et Yousouf Moustapha, alias Badjadje.

Ce report a été décidé afin de permettre l'utilisation de la salle d'audience de la CPS pour la retransmission en direct du prononcé du jugement de la Chambre de première instance V de la Cour pénale internationale, dans l'affaire « Situation en République centrafricaine II : Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona ».

Les accusés Général Fache, Younouss Kalam Yal, Atahir English, Abdel Kane Mahamat Salle, Fotor Sinine et Yousouf Moustapha, alias Badjadje, sont poursuivis pour avoir commis, dans la ville de Ndélé, les 11 mars 2020 et 29 avril 2020, en qualité d'auteurs, coauteurs, complices et/ou chefs militaires, des crimes contre l'humanité, notamment des meurtres, autres actes inhumains et persécutions, ainsi que des crimes de guerre, notamment homicides intentionnels, atteintes à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes – en particulier des traitements cruels tels que la torture, les mutilations ou toutes formes de peines corporelles – attaques contre la population civile et pillages.

Ces six accusés font l'objet de mandats d'arrêt, sont toujours recherchés et sont jugés par contumace. À ce stade de la procédure, ils sont tous présumés innocents.

Bangui le 17 juillet 2025

**L'Unité d'information et de communication de la CPS**

*La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.*